



Supplément entre le devis initial et la facture finale

Par **stephane29800**, le **11/05/2010** à **09:45**

Bonjour, rnrnJ'ai effectué un devis pour la pose d'un enrobé (goudron) devant ma maison. rnrnAu tout début des travaux une pelleteuse casse accidentellement les canalisations d'évacuation d'eau pluviale. Le patron de la société arrive sur le chantier et sous-entend que ces tuyaux ne sont enterrés assez profondément. (peut-être, je ne suis pas expert). rnrnIl me précise alors que l'on va être juste sur le budget, je lui dis alors de me faire une proposition que l'on en discute. rnrnLe chantier continue (enfin il traine sur un mois) et malgré deux appels au commercial je n'ai jamais eu le moindre devis en supplément. rnrnA la fin des travaux je reçois la facture et à ma surprise j'ai un supplément au devis initial de 320€, juste pour changer 4ml de tuyaux de 100mm en PVC. (8€ les 4m sur le site castorama!). rnrnPour terminer je crois que j'étais prêt à payer une partie de ces frais supplémentaire si tout le monde avait joué le jeu, car rien ne prouve que les tuyaux étaient mal placés et qu'il ne s'agit pas d'une fausse manoeuvre de l'ouvrier. Mais en plus me facturer 350€ le changement d'un morceau de tuyau alors que j'étais là et qu'il y a passé moins d'une heure! (l'intégralité des travaux de terrassement, soit 2 jours de boulot, l'utilisation d'une pelleteuse, et la mise en place de remblais coûte 850€). rnrnJ'aimerais juste connaître le droit dans une telle situation. rnrnCordialement